



transverse

APPEL À CANDIDATURE 2026

Candidatures à déposer en ligne sur candidatures.adagp.fr

Jusqu'au 3 septembre 2026 à 14h

Bourse Transverse

Afin de contribuer à l'émergence d'œuvres entre différentes disciplines, l'ADAGP – Société des Auteurs dans les Arts Graphiques et Plastiques – et Freelens – association reconnue d'Utilité Publique qui promeut la photographie sous toutes ses formes – se sont associées en 2021 pour créer la bourse Transverse. Elles invitent, dans un premier temps, un photographe à concevoir une œuvre avec un artiste d'une autre discipline des arts visuels, et dans un second temps, à la restituer sous la forme d'un livre accompagné par un éditeur.

Quel est le montant de la bourse ?

Une bourse de 12 000 € sera attribuée en 2026 et sera répartie de la manière suivante :

- 7 000 € au duo lauréat (photographe et artiste des arts visuels) ;
- 5 000 € pour l'édition du livre.

Qui peut déposer une demande ?

- **Un duo composé d'un photographe et d'un artiste des arts visuels de la scène française** (travaillant ou résidant en France depuis au moins 5 ans ou de nationalité française vivant à l'étranger). Le duo peut être accompagné par un éditeur ;
- **Le duo doit avoir un parcours artistique professionnel** (expositions, publications, participation à des salons ou festivals, etc.).

Pour quel type d'œuvre ?

- L'œuvre doit être une création commune dans le domaine de la photographie avec une autre discipline des arts visuels [faisant partie du répertoire de l'ADAGP](#) ;
- L'œuvre doit être une création originale et doit être réalisée dans l'année qui suit la remise de la bourse ;
- La restitution de l'œuvre prendra la forme d'un livre publié au plus tard dans les deux années qui suivent la remise de la bourse.

Quelles sont les modalités de candidature ?

Chaque duo doit déposer un dossier de candidature en langue française. La démarche à suivre est disponible [via ce lien](#) accessible sur le site de l'ADAGP.

Le dossier de candidature comprend les éléments suivants :

- **Un CV artistique du photographe** (2 pages maximum) ;
- **Un CV artistique de l'artiste des arts visuels** (2 pages maximum) ;
- **Un portfolio pour le photographe** représentatif de son travail et du projet (10 pages maximum) ;
- **Un portfolio pour l'artiste** représentatif de son travail et du projet (10 pages maximum) ;
- **La présentation du projet de création** comprenant (8 pages maximum) :
 - une note d'intention co-signée par le photographe et l'artiste des arts visuels présentant le projet et ce qui a motivé la création du duo (2 pages maximum) ;
 - le calendrier envisagé ;
- **Un budget prévisionnel** pour la réalisation de l'œuvre (modèle à télécharger sur l'Espace de candidature en ligne) ;
- **Une attestation sur l'honneur** signée par l'artiste, ou l'ensemble des artistes membres du collectif, et le photographe (modèle à télécharger sur l'Espace de candidature en ligne) ;

Si un éditeur est associé au projet à ce stade :

- **Une note d'intention de l'éditeur** (1 page maximum) ;
- **Une attestation** signée par l'éditeur (modèle à télécharger sur l'Espace de candidature en ligne).

Calendrier de l'appel à candidature

- Lancement de l'appel à candidature : 3 juin 2026
- Date limite d'envoi des dossiers : 3 septembre 2026 à 14h
- Annonce du duo lauréat et de l'éditeur, le cas échéant, lors du Salon Polycopies à Paris : 12 novembre 2026

Avant de candidater :

Le Règlement est à lire avant de déposer une candidature. **Tout dépôt de dossier de candidature vaut pour acceptation du Règlement.**

Lire et télécharger le Règlement en [cliquant ici](#).

Candidature à déposer en ligne :

https://candidatures.adagp.fr/index.php?option=com_emundus&view=programme&cid=180&Itemid=1531

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter transverse@adagp.fr